



Rupture de convention de stage

Par **charline07**, le **13/07/2012 à 10:44**

Bonjour, Suite à l'entrée d'un stagiaire pour une durée de deux mois dans mon entreprise, celui-ci c'est montré à une semaine et demie de la fin très désobligeant. Il m'a manqué de respect devant les salariés, adopté une attitude inacceptable lors de représentations et dit du mal de l'entreprise auprès d'exposant présent avec nous sur un salon et enfin abandonné son poste le 10 juillet dernier. Suite à ça j'ai fait un rupture de convention de stage mais il reste en sa possession un grand nombre de fichiers en version originale qu'il doit me rendre. Or ce matin j'ai reçu un mail de sa part m'indiquant : "Cela sera fait. Néanmoins, je refuse d'être tenu pour responsable en cas de perte ou de dommages possibles et relatifs aux données informatiques lors du transfert des données de mon disque dur à l'ordinateur. Les risques étant bien moindre pour l'Ipad, je m'engage à le rendre encore emballé ce qui me dégagera évidemment de toute responsabilité si le produit devait connaitre des problèmes ultérieurs à la transaction." Cela est-il légal de se décharger de toutes responsabilités pour un simple transfert ? Puis je avoir un recours si la majeure partie des fichiers donnés sont endommagés. Merci d'avance pour votre aide.